

Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire de
travaux

**ACCORD-CADRE - TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX
DIVERS POUR LES ETABLISSEMENTS DU GHT72**

**ANNEXE 2 AU REGLEMENT DE
CONSULTATION**

CAS PRATIQUES

SOMMAIRE

Table des matières

ANNEXE 2 AU REGLEMENT DE CONSULTATION	1
CAS PRATIQUES	1
SOMMAIRE	2
I. CREATION VRD	3
I.1. Projet 1 – Création	3
I.2. Consistances des travaux	3
I.3. Contraintes	3
I.4. Annexes chantier de création	3
I.5. Contexte du projet	3
I.6. Phasage des travaux	3
II. Réaménagement de voirie VRD	5
II.1. Projet 2 – Réaménagement	5
II.2. Contexte du projet	5
II.3. Phasage des travaux	5

L'entrepreneur peut se rendre compte sur place afin de constater l'état des lieux, les possibilités d'accès, les conditions d'exécutions des travaux de sa compétence étant entendu que ceux-ci doivent comporter tout ce qui est nécessaire à un achèvement complet y compris toutes les sujétions normalement prévisibles.

Il devra également, s'il le juge utile, solliciter le Maître d'Ouvrage pour tout renseignement.

I. CREATION VRD

I.1. Projet 1 – Création

- Création d'un parking avec stationnement en épi
- Avec signalétique
- Places motos
- Création d'une zone de convivialité avec table, corbeille
- Avec un espace parc vélo

I.2. Consistances des travaux

- L'exécution des travaux nécessaires à l'aménagement.
- La fourniture des matériaux nécessaires à l'exécution de ces travaux.

I.3. Contraintes

- Sites à proximité en service

I.4. Annexes chantier de création

- Sans objet

I.5. Contexte du projet

- Lieu : Centre hospitalier du Mans
- Zone des travaux : 7000 m² de surface rectangle toutes les réseaux sont en attentes sur la parcelle.
- Objectif :
 - Sécuriser les piétons
 - Réduire la vitesse des véhicules

I.6. Phasage des travaux

Phase 1 — Installation de chantier

- Mise en place de la base vie
- Signalisation temporaire
- Déviation de circulation
- Protection des arbres existants

Phase 2 — Dépose et démolition

- Rabotage de la chaussée
- Dépose des bordures existantes
- Démolition ponctuelle des trottoirs

Phase 3 — Réseaux

- Assainissement : remplacement de 350 m de canalisation Ø300 mm
- Eau potable : pose d'une conduite neuve Ø100 mm
- Télécom/électricité : enfouissement de fourreaux

Phase 4 — Terrassements et structure de chaussée

- Décaissement sur 50 cm
- Mise en place de la couche de forme
- Pose de la grave non traitée (GNT)

Phase 5 — Aménagements de surface

- Pose de bordures
- Réalisation des trottoirs en béton désactivé
- Mise en place de plateaux surélevés pour réduire la vitesse
- Enrobés :
 - 6 cm de BBM (couche de roulement)
 - 8 cm de BBSG (couche de base ainsi qu'une couche de liaison)

Phase 6 — Finitions

- Marquage au sol
- Pose de mobilier urbain (bancs, potelets)
- Nettoyage du chantier

4. Contraintes rencontrées

- Maintien de l'accès
- Gestion des eaux pluviales en cas de pluie
- Coordination avec les concessionnaires
- Respect des normes PMR
- Bruit et poussières
- Délais serrés (chantier prévu sur 10 semaines)

5. Budget indicatif

- Devis raisonnable et raisonnée

6. Livrables attendus

- Plans d'exécution
- DOE (Dossier des Ouvrages Exécutés)
- PV de réception
- Plans de récolement
- Rapport de contrôle de compactage et de qualité des enrobés

Le candidat doit transmettre un devis détaillé pour répondre aux attentes et aux contraintes décrites dans le projet ainsi qu'un mémoire technique de 5 pages Recto-Verso maximum.

Le montant du devis ne sera pas pris en compte dans l'analyse de ce critère qui juge la valeur technique.

II. Réaménagement de voirie VRD

II.1. Projet 2 – Réaménagement

- Réaménagement d'une voirie de livraison avec création de trottoirs et reprise de la chaussée

II.2. Contexte du projet

- Lieu : Centre hospitalier du Mans
- Longueur du tronçon : 350 mètres
- Objectif :
 - Sécuriser les piétons
 - Réduire la vitesse des véhicules
 - Refaire la structure de chaussée vieillissante
 - Mettre aux normes l'accessibilité PMR
 - Renouveler les réseaux en option

II.3. Phasage des travaux

Phase 1 — Installation de chantier

- Mise en place de la base vie
- Signalisation temporaire
- Déviation de circulation
- Protection des arbres existants

Phase 2 — Dépose et démolition

- Rabotage de la chaussée
- Dépose des bordures existantes
- Démolition ponctuelle des trottoirs

Phase 3 — Réseaux

- Assainissement : remplacement de 350 m de canalisation Ø300 mm
- Eau potable : pose d'une conduite neuve Ø100 mm
- Télécom/électricité : enfouissement de fourreaux

Phase 4 — Terrassements et structure de chaussée

- Décaissement sur 50 cm
- Mise en place de la couche de forme
- Pose de la grave non traitée (GNT)

Phase 5 — Aménagements de surface

- Pose de bordures
- Réalisation des trottoirs en béton désactivé
- Mise en place de plateaux surélevés pour réduire la vitesse
- Enrobés :
 - 6 cm de BBM (couche de roulement)
 - 8 cm de BBSG (couche de base ainsi qu'une couche de liaison)

Phase 6 — Finitions

- Marquage au sol
- Pose de mobilier urbain (bancs, potelets)
- Nettoyage du chantier

4. Contraintes rencontrées

- Maintien de l'accès
- Gestion des eaux pluviales en cas de pluie
- Coordination avec les concessionnaires

- Respect des normes PMR
- Bruit et poussières
- Délais serrés (chantier prévu sur 10 semaines)

5. Budget indicatif

- Sans limites

6. Livrables attendus

- Plans d'exécution
- DOE (Dossier des Ouvrages Exécutés)
- PV de réception
- Plans de récolement
- Rapport de contrôle de compactage et de qualité des enrobés

Le candidat doit transmettre un devis détaillé pour répondre aux attentes et aux contraintes décrites dans le projet ainsi qu'un mémoire technique de 5 pages Recto-Verso maximum.

Le montant du devis ne sera pas pris en compte dans l'analyse de ce critère qui juge la valeur technique.